

1 enfant sur 30 conçu par assistance médicale à la procréation en France - Population et Sociétés n° 556, juin 2018

01/06/2018

« En France, un enfant sur 30 est désormais conçu grâce à une technique d'assistance médicale à la procréation (AMP), qu'il s'agisse d'une fécondation in vitro (FIV) ou d'une insémination artificielle (IA). La FIV est à elle seule à l'origine de la naissance d'un enfant sur 40. Cette proportion croît de manière linéaire depuis plus de trois décennies. Globalement, 300 000 enfants ont été conçus par FIV entre 1981 et fin 2014. Si la tendance se poursuit, un total de 400 000 sera atteint fin 2019. Seul 5 % de l'activité d'AMP française est réalisée avec un don de gamètes, en général de spermatozoïde, les dons d'ovocytes connaissant une pénurie importante. La législation française restreint l'accès de l'AMP aux couples hétérosexuels d'âge reproductif. Dans ce contexte législatif et organisationnel, des Français vont à l'étranger pour pouvoir accéder à une AMP avec don de gamètes, ils se tournent vers l'Espagne, la Grèce, la République tchèque, la Belgique ou le Danemark. »